

**Sujet :** [INTERNET] Observations Camosine - Parc éolien des portes du nivernais

**De :** "CAMOSINE" <camosine@orange.fr>

**Date :** 05/12/2018 18:17

**Pour :** <pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr>

**Observations de Monsieur Jean-Louis  
Président de la Camosine,  
dans le cadre de l'enquête publique du projet de parc éolien des Portes du Nivernais**

Monsieur le commissaire-enquêteur,

**La Camosine (Caisse pour les Monuments et Sites de la Nièvre)** association reconnue d'utilité publique, fondée en 1971 par un préfet de la Nièvre, de près de 2 000 adhérents, a pour objectifs et missions principales, depuis un demi siècle, de protéger, valoriser, faire connaître et sauvegarder les monuments et sites du département de la Nièvre.

Dans le cadre de ses missions, notre association est donc particulièrement sensible aux projets qui impactent de façon visible le territoire de la Nièvre et ses monuments remarquables.

Dans le cas présent, avec un projet d'éoliennes gigantesques, qui seraient les plus hautes de France, nous souhaitons signaler l'impact très négatif que pourrait avoir ce projet sur un environnement patrimonial de première importance.

Les différentes études réalisées dans le cadre du projet ne tiennent absolument pas compte du riche patrimoine vernaculaire dans le périmètre des 10Km du projet. Un recensement de ce patrimoine particulier nous semble nécessaire, ainsi que les impacts visuels qui pourraient en découler.

Au-delà de ce petit patrimoine remarquable, nous sommes sur un territoire à la frontière de trois grandes régions administratives qui furent dans l'histoire trois grandes provinces : le Berry, le Bourbonnais et la Bourgogne. Ce territoire est donc parsemé d'un riche patrimoine inscrit et classé Monument Historique.

En premier lieu l'église Saint-Julien de Mars sur Allier, classée MH depuis 1886, dispose d'une statuaire extérieure parmi les plus remarquables des églises de la Nièvre. Ce site clunisien serait en co-visibilité directe avec les éoliennes.

Dans le périmètre des 10Km nous retrouvons des sites patrimoniaux privés de première importance.

Au plus près du parc éolien, le château médiéval (inscrit MH) et le château XVIII ème de Villars. Ces deux monuments seraient en co-visibilité directe des éoliennes. Le château médiéval est également un témoin d'importance nationale sur le développement de l'agriculture moderne au XIXème siècle. Les propriétaires et l'association « Guilde de Villars » se mobilisent pour développer un projet permettant l'accueil du public autour de la race charolaise et des paysages agricoles tels qu'ils existaient au début du XIXème siècle. Nous pensons que le projet éolien aurait des impacts négatifs importants qui pourraient nuire à la réussite du projet de la « Guilde de Villars » et des propriétaires exploitants du site, efforts et projets en cours de réalisation depuis quelques années. Ce qui a été fait et entrepris à Villars n'a pas été intégré dans les études paysagères de la société Nordex. Ces études anciennes doivent donc impérativement être actualisées sur ce point.

Toujours dans le périmètre des 10km autour du parc éolien se trouve le château de Meauce, classé partiellement MH depuis 1921. Ce monument, certes en péril et en situation d'abandon au moment de

l'étude paysagère, était néanmoins un des monuments majeurs du patrimoine nivernais. Acheté en 2016 par les époux Mignon, le château fait l'objet d'une restauration importante et audacieuse qui est d'ores et déjà bien visible et connue nationalement.

Le château, partiellement classé, a été intégralement classé fin 2016, avec un arrêté publié en juillet 2017. Ce classement comporte également l'ensemble du site naturel et historique de près de 14ha.

Il est bien évident que l'étude paysagère doit être actualisée pour tenir compte du nouveau périmètre de classement. Nous estimons par ailleurs que l'étude devrait contenir et analyser des photomontages sur ce monument historique majeur. Ce qui n'est pas le cas, contrairement au château de Chevenon, alors que ce monument remarquable est situé à plus grande distance et bien mieux caché de la visibilité des éoliennes.

Nous pensons que les efforts entrepris par les propriétaires de Meauce et Villars sont des projets importants pour notre région sur de nombreux plans. Ils serviront à valoriser et sauvegarder un patrimoine historique et environnemental de première importance. Les évolutions de ces deux projets depuis ces deux dernières années doivent être intégrées dans l'analyse de la commission d'enquête même si au moment de l'étude paysagère cette situation n'était pas encore connue.

Au-delà, ce territoire est marqué par une nature très présente. La rivière Allier est restée sauvage à cet endroit qui marque le début du bec d'Allier. Le paysage ici façonné par l'homme conserve une très grande authenticité. La nature, et notamment la zone humide de l'Allier dans le périmètre du parc éolien, doit être préservée. Il y a risque d'impact visuel sur le paysage et sa protection, risque sur lequel nous souhaitons également alerter la commission.

Enfin, même si notre mission porte sur la Nièvre, le Cher tout proche abrite des monuments remarquables qu'il convient de protéger de toute atteinte visuelle, notamment le pont-canal du Guétin, le village d'Apremont (classé parmi les plus beaux villages de France) et son château.

Jean-Louis B  
Président de la Camosine

58000 NEVERS